

4) Sur la délinquance

Journaliste : Sur l'insécurité, le constat est amer, la délinquance augmente et l'on assiste à l'émergence d'actes de vandalismes d'un genre nouveau, avec notamment des incendies criminels et des délinquants de plus en plus jeunes. Votre réaction, et ensuite, que faut-il faire ?

Philippe Gomès : On a un phénomène, dans l'agglomération, qui est terrible, c'est le phénomène des mineurs délinquants multirécidivistes qui accomplissent, chaque année, 5, 10, 50, et il y a même certains qui arrivent à la centaine de délits au cours de l'année, qui sont pris et qui sont ensuite immédiatement remis en liberté puisqu'ils sont mineurs. Marie-Noëlle Thémereau, que je salue, avait initié le premier schéma de protection judiciaire de la jeunesse. Il faut savoir que c'est une compétence de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire créer des centres qui sont dédiés aux mineurs, qui sont des centres qui peuvent avoir différentes dénominations, qu'on peut appeler centres fermés, qui sont des centres extrêmement coûteux d'ailleurs, parce que c'est souvent un mineur délinquant, il faut un éducateur par mineur délinquant. Donc, c'est vraiment des coûts de fonctionnement extrêmement lourds, mais elle a initié ce travail lorsqu'elle était présidente du gouvernement et deux centres ont ouvert depuis lors : un à Paita et puis un autre qui est en construction à Nouville, où il avait fallu régler un problème foncier, lorsque j'étais président du gouvernement. Ces centres sont une réponse adaptée à la problématique des mineurs délinquants et multirécidivistes qui, jusqu'à maintenant, continuent à traîner dans les rues, sans qu'on puisse véritablement les suivre, les accompagner et puis tenter de faire en sorte qu'ils puissent s'insérer à un moment ou à un autre, parce que c'est ça qui est important. Notre jeunesse, c'est pas un handicap. On voit trop souvent la jeunesse du pays comme un handicap. La jeunesse du pays, c'est un potentiel, c'est une richesse pour notre avenir et il faut faire en sorte que ces jeunes y poussent le mieux possible pour que demain, ils aient leur place dans notre pays. En tout cas, à Calédonie ensemble, c'est comme ça qu'on voit les choses. À quoi est due cette délinquance ? C'est pas compliqué, chacun le sait. Elle est due, d'une part, à une perte de repères d'une partie de la population. Le monde évolue, il évolue très vite, il évolue trop vite parfois, pour une certaine partie de la population. **La perte de repères coutumiers, de repères culturels, parfois aussi de repères familiaux, conduit quelques jeunes de ce pays, hélas, parfois des parties importantes de cette jeunesse, à pousser sans tuteur, à pousser comme une herbe folle.** C'est pour ça que moi, je suis toujours très réticent à jeter la pierre aux jeunes. Je dis : comment se fait-il que notre société ait pu leur permettre de pousser de cette manière-là ? Quelle est la responsabilité, et elle est collective ? Moi, je ne suis pas pour qu'on stigmatise telle ou telle partie de la population, ou tel ou tel repère qui ne joue plus son rôle, mais la responsabilité, elle est collective, dans cette perte de repères de la jeunesse calédonienne. Donc ça, ça me paraît d'abord la raison numéro un. La raison numéro deux, c'est notre indolence collective. Je suis frappé de voir que les comportements où l'alcoolisation massive est au rendez-vous, où la

consommation massive de cannabis est au rendez-vous. Ce sont des comportements sur lesquels la majeure partie des Calédoniens jettent un regard distant ou indifférent, ou le cas échéant, détournent les yeux. C'est la responsabilité collective aussi de la société de faire en sorte que ces comportements-là ne se banalisent pas. **On a une responsabilité dès lors qu'on laisse ces comportements-là se banaliser. C'est ce qu'on appelle la tolérance du corps social qui est chez nous, hélas, beaucoup trop importante.** La tolérance, ça peut avoir un avantage dans certains aspects de notre vie ou de notre société. Mais là, en l'espèce, c'est un inconvénient majeur. Moi, j'ai vu dans les tribus de La Foa ou dans les squats du grand-Nouméa, des séances d'alcoolisation, le cas échéant, liées au cannabis, du vendredi et samedi soir, qui sont désormais comme des rites, qui font parties du paysage. C'est comme ça, tout le monde s'en accommode. J'ai vu de plus en plus de jeunes femmes y participer, alors qu'il y a encore dix ans, c'était un phénomène uniquement masculin. Et donc, tout ça, on se dit : on voit cette longue dérive qui est, hélas, subie collectivement et on guette un sursaut. Et ce sursaut, il ne peut être aussi que collectif. Donc moi, je crois qu'il n'y a pas mal de choses qui sont faites, il ne faut pas être systématiquement négatif. Je pense au rapport que le sénat coutumier a rendu sur la jeunesse kanake, qui est un rapport très dur, mais très juste, où il dit notamment que le passage du jeune kanak à l'âge adulte, avant, il était encadré par le service militaire et qu'aujourd'hui, il n'y a plus cette séquence-là qui permettait le passage à l'âge adulte avec un certain nombre de règles, de rigueur, un déplacement en métropole pour ouvrir l'esprit aussi, etc. Le sénat coutumier recommande, non pas le retour du service militaire, de toute façon, ce serait impossible, mais la mise en œuvre d'une sorte de service civique, mais pas un service civique pour la presse, vous savez, où on met dix jeunes autour de la table : regardez, ils font leur service civique, c'est formidable. Non, il faut vraiment., s'il y avait une proposition que je ferais aujourd'hui, en tant que président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en sus de celles que j'ai faites dans la déclaration de politique générale, ce serait celle-là : c'est-à-dire qu'on accorde des moyens financiers qui doivent être massifs pour un service civique calédonien qui conduirait 70 ou 80 % de nos jeunes, de la brousse comme de la ville, pendant une durée qui pourrait être de 3-6 mois ou un an, à accomplir un service civique dans l'intérêt du pays, ça pourrait être au profit d'associations du pays, ça pourrait être au profit des administrations, ça pourrait être au profit d'entreprises privées, ça pourrait être au profit de travaux d'utilité collective, mais voilà, qu'on ait, à un moment donné, ce cadre qui permette aux jeunes de passer de l'adolescence à l'âge adulte, et même s'il n'a pas eu de repères, même s'il a manqué de repères familiaux, coutumiers ou culturels, de trouver quelque chose qui est comme une colonne vertébrale, qui va lui permettre d'avancer, de s'insérer plus facilement dans la vie. En tout cas, le vrai sujet, aujourd'hui, je ne parle pas du « chèque-repas » de la déclaration d'Harold Martin, le vrai sujet, c'est celui-là. Ce n'est pas le code de la nationalité ou des trucs comme ça, non..., pardon, de la citoyenneté...

Journaliste : C'est un signe.

Philippe Gomès : L'Accord de Nouméa dit : la citoyenneté calédonienne sera érigée en nationalité. C'est la question qui sera posée à l'occasion du référendum qui est prévu par l'Accord, donc, voilà. Et si les indépendantistes ont posé cette condition du code de la citoyenneté, c'est bien parce qu'ils veulent donner suffisamment de corps à cette citoyenneté pour que la transformation en nationalité soit la plus facile possible.